

Arnaque sur internet, site d'aide gratuit

Par Visiteur

prestations.

Le 24/03/08, j'ai cliqué sur le site de www.lediet.fr Celui-ci annoncait une aide gratuite pour perdre du pois en introduisant sa taille et son poids. J'ai ensuite reçu des mails de leur part.N'étant pas satisfaite de leurs services, j'ai cliqué au mois de mai sur le lien pour ne plus recevoir leur mail.Je n'ai plus rien reçu de leur part. Or, je viens de m'apercevoir en optant pour la consultation de mes factures de fournisseur internet en ligne (neuf qui a été rachaté récemment par sfr) que lediet continuait à me prélever via ces factures 23,50 ? ttc par mois à mon insu. Il n'y a aucun numéro de téléphone, ni adresse sur leur site. Je leur ai envoyé un mail et n'ai pas eu de réponse. J'ai recliqué sur leur lien de désabonnement qui renvoie sur le site aol. J'ai téléphoné à SFR qui ont fait le nécessaire pour que je ne sois plus facturé. J'ai trouvé plein d'autres vicitmes de lediet sur des forums. Que me conseillez-vous pour me faire rembourser ?
Par Visiteur
Bonjour Madame,
N'étant pas satisfaite de leurs services, j'ai cliqué au mois de mai sur le lien pour ne plus recevoir leur mail. Je n'ai plus rien reçu de leur part. Etes vous certaine que vous avez rompu votre abonnement ou bien avez vous juste mis gin à l'envoie de mail?
Comment le site a-t-il pu vous prélever de l'argent?
J'ai téléphoné à SFR qui ont fait le nécessaire pour que je ne sois plus facturé. Je ne comprends pas comment SFR a pu faire le nécessaire puisque les consultations internet ne font pas l'objet d'une facture.
Comment SFR a pu mettre fin à un prélèvement d'argent puisque cette somme est prélevée sur votre compte bancaire?
Cordialement
Par Visiteur
Bonjour Maître,
J'ai cliqué sur le lien pour me désabonner au mois de mai 2008 et je n'ai plus reçu de mail du site lediet.fr Je pensais donc être désabonnée. J'ai donc été surprise qu'il continuait à me faire payer 23,50? par mois à mon insu. Je ne leur ai jamais donné mon RIB. J'avais accepté un paiement ma facture de fournisseur internet. J'espère avoir éclairci la situation.
Que dois-je faire ?
Merci
Par Visiteur
Bonsoir Madame,
Le souci est qu'en fait l'on ne sait pas si le clic sur le lien désabonnement constitue une rupture du contrat ou bien un désabonnement à une mailing liste. Comprenez bien que si l'on ne peut pas prouver que vous étiez bien désabonnée, le site pouvait vous facturez les

Je viens de consultez les conditions générales de vente du dit site et il est écrit que pour vous désabonnez vous devez aller dans la rubrique "mon abonnement" afin de gérer votre désabonnement.

De plus il est précisé que "compte tenu de la nature du service, tout mois de prestations commencé est dû et ne peut faire l'objet de remboursement même partiel si l'abonné résilie son abonnement en cours de mois."

Avez vous bien effectué cette démarche?

Bien cordialement
Par Visiteur

Oui, j'avais effectué cette démarche. Après renseignement, ce site appartenait à AOL et donc à SFR maintenant qui est mon fournisseur d'accès internet.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Dans ce cas vous étiez effectivement désabonnée.

Cependant comme je vous l'ai déjà précisé le souci dans votre cas est la preuve de ce désabonnement.

Avez vous garder le mail de confirmation de votre désabonnement?

Si ce n'est pas le cas, je crains que la demande de remboursement soit très compliquée.

Ceci étant vous pouvez envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au siège de l'entreprise pour demander un geste commercial.

Cordialement